



ASPRI



Association pour la **S**urvie des étang et de la
et de la **P**rotection contre les **R**isques d'**I**nondation

31 rue des Lamparos - 34250 - Palavas les Flots

Tel: 04 67 68 94 74

<http://aspri.hautetfort.com/>

Compte rendu de la rencontre du 9 juillet 2013

entre

le Président du SYBLE, M. Meunier Cyril

et notre association, ASPRI

Le Président du Syndicat du bassin du Lez (SYBLE), Monsieur Cyril Meunier est accompagné de la Directrice du syndicat du Bassin du Lez.

Il se déclare surpris par les propositions de l'ASPRI tenues dans les articles de presse parus en avril 2013 dans le Midi Libre et la Gazette.

Les conséquences du recalibrage du Lez :

Concernant le recalibrage du Lez, le Président du Syble, M. Meunier, s'inscrit en faux contre l'affirmation selon laquelle plus d'eau pourrait arriver sur Palavas à cause des digues permettant au Lez de contenir un plus gros débit.

Une crue centennale est estimée à minima à 900 m³/sec. Dans cette situation, d'après M. Meunier, le débit du Lez à Lattes serait de 600 m³/sec contre 650 m³/sec avant le recalibrage (aménagement et création de digues). Il est estimé aussi que pour atteindre un débit de 500 m³/sec à Palavas il faudrait un débit de 1200 m³/sec au nord de Lattes. Au-dessus de 400 m³/sec les différents déversoirs (Sur la Lironde et ceux du Méjean) fonctionnent (*sous condition que les étangs ne soient pas pleins - Remarque ASPRI*).

- Toujours d'après le Président du SYBLE, quelle que soit la situation il est donc difficile de garder plus de 600 m³/sec dans le Lez au niveau de Palavas.

La délégation de l'ASPRI rappelle que tous les déversoirs qui déconcentrent la crue du Lez amènent tout l'excédent dans les étangs palavasiens, particulièrement le Méjean et le Grec.

Le Président du SYBLE précise qu'il n'a jamais dit le contraire et ne comprend pas que l'on fasse de cet état de fait une objection à son propos. Les travaux réalisés évitent bel et bien que le Lez déborde et se déverse sur les quais à Palavas-les-Flots.

En cas de crue, la délégation rappelle :

- Que si il y a moins d'eau dans le lit du Lez que ce qu'il ne peut contenir, cela amène par voie de conséquence plus d'eau dans les étangs qu'ils ne peuvent en supporter.

- Qu'au final, les aménagements réalisés ne diminuent pas le risque pour Palavas mais l'aggrave, en dehors du centre, pour les riverains du Prévost, du Grec et les extérieurs : Quatre Vents, Premières Cabanes, Cabanes de l'Arnel, Quatre Canaux et Cabanes de Carnon - chemin de halage.

- Qu'en cas de crue concomitante du Lez et de la Mosson ou d'inondation par la mer, comme en 1982, le recalibrage sera inopérant car les déversoirs seront inutiles, étant donné que les étangs seront déjà pleins.

L'aménagement réalisé doit être complété. Pour être efficace : il faut un schéma général.

Le président du SYBLE indique que dans certains cas, quand les crues sont trop violentes on ne peut pas éviter l'inondation quoi qu'on fasse. La délégation rappelle qu'on peut la diminuer considérablement, ce qui est à prendre en compte !

Que convient-il de faire ?

Le président du SYBLE prévoit d'aider Palavas à se protéger des étangs et de proposer une aide pour les habitants (carrelage adapté, prises surélevées, batardeaux etc.).

La délégation rappelle que les aménagements locaux doivent se poursuivre, pour améliorer le cadre du confort quotidien et se protéger des crues médiocres. Pour les **crues majeures** il y a nécessité d'un **schéma général**. Le Président du SYBLE ne voit pas la différence.

De ses propos on peut inférer que M. Le Président du SYBLE n'envisage pas d'aménagements incluant l'amont et que les associations par voies de conséquence, doivent poursuivre leurs combats.

Quel constat pour les bassins versants ? Quelles prévisions ?

- Le président du SYBLE n'est pas d'accord avec l'idée émise par la délégation suivant laquelle l'urbanisation galopante sur le "bassin versant" (*terroirs importants dont les eaux de ruissellement et les rivières se déversent dans les étangs*) ferait que les étangs et les rivières, à pluie équivalente, recevront plus d'eau qu'aujourd'hui. Le Président du Syble indique que la règle est très stricte pour les nouveaux permis : il faut prévoir de retenir 100 litres d'eau par m² urbanisé.

- La délégation répond que, concernant la seule urbanisation proche du Lez, il manque 20 bassins de rétention rien qu'à Montpellier. Le Président reconnaît quelques retards qui seront comblés. Il cite les soucis au Rieucoulon pour la ZAC de Tournezy et le quartier de Restanque en sous-calibrage. Il ajoute qu'en 2002 et 2003, Palavas a été inondé par la mer et non par le Lez.

Les propositions de l'ASPRI

ASPRI : L'étroitesse de la porte du seul grau de l'Or fait que les inondations dans ce secteur mettent un temps infini à s'écouler. (Les études et simulations effectuées le confirment.)

Le Président du SYBLE rappelle qu'il n'est pas compétent à Carnon qui dépend de l'Agglo des communes du Pays de l'Or.

ASPRI : Concernant les portes sur les graus, l'amélioration des évacuations et des écrêteurs, toutes les simulations réalisées indiquent que ces aménagements auraient un effet insignifiant sur le niveau des étangs. La délégation critique ces études indépendantes les unes des autres. Il conviendrait de les étudier toutes en même

temps. Sinon, il est évident que l'eau que l'on arrête quelque part passera ailleurs en fonction de la loi des vases communicants.

- Le Président du SYBLE répond : "nous ne pouvons pas tout dire mais nous avons réalisé des simulations croisées et le résultat n'est pas plus probant".

La délégation de l'ASPRI s'étonne de n'avoir aucune connaissance d'aucune étude croisée mais au contraire d'études juxtaposées. Elle demande à rencontrer les techniciens du SYBLE afin que lui soient communiqués les résultats de ces études croisées. Elle pourra s'incliner devant l'évidence d'études sérieuses mais ne pourra se satisfaire de simples affirmations.

ASPRI : Concernant l'écréteur de crues par exemple, comment la simulation a-t-elle pu conclure à son danger et donc à son inutilité (Il prolongerait les crues) alors que sur la Gardon d'Alès les deux barrages ont supprimé depuis leur construction, des crues qui touchaient régulièrement la ville ? De nombreux autres exemples peuvent être fournis.

- Le Président du SYBLE répond que c'est une grave erreur de vouloir comparer une rivière à une autre. Le Lez est karstique (sa source provient d'une perte souterraine de l'Hérault) et pas le Gardon. Cet argument étonne la délégation car les eaux des crues ne proviennent pas de la source résurgente du Lez, située à Saint Clément de Rivière, bien au-dessus de Montpellier, mais des précipitations. Le Président ajoute toutefois que l'ASPRI pourra prendre connaissance des études croisées et vérifier ainsi que ces études existent bien.

La délégation prend bonne note de cette ouverture.

- Le Président du SYBLE évoque alors l'urbanisation de l'Avenue St Maurice sur une partie des campings.

ASPRI : La délégation répond qu'elle a saisi le ministère de l'écologie en janvier et en août 2013, et demandé l'aide de l'État auprès du SYBLE afin que l'aberration d'une urbanisation dans une zone inondée soit impossible. Le SYBLE lui-même a convenu de la difficulté rencontrée dans la reconquête des lits majeurs, faute de moyens et d'autorité face aux pouvoirs locaux. L'ASPRI a demandé au ministère concerné de rendre obligatoires les prescriptions du SAGE. Nous n'avons à ce jour obtenu sur ce sujet aucune réponse concrète.

Les propositions actuelles du SYBLE

Le président du SYBLE et la Directrice du syndicat du Bassin du Lez indiquent qu'ils vont lancer une étude globale du bassin versant pour étudier de manière très précise la vulnérabilité des habitations lors d'une crue majeure.

Cela comprendrait :

- Une aide directe pour les habitations vulnérables
- Une aide à la commune de Palavas pour se protéger des étangs (murets)
- Un bassin d'extension dans la plaine de Maurin et Villeneuve les Maguelone, le recalibrage de la Mosson avec notamment le recul de la digue à Maurin.

- Pour l'ASPRI, si on veut éviter que ce recalibrage de la Mosson ait le même effet que pour le Lez, c'est-à-dire aggraver les risques en aval, il faut impérativement prévoir un écréteur de crues dans le bassin versant de la Mosson.

Propositions de l'ASPRI pour l'étalement et l'évacuation des eaux

La délégation demande deux ponceaux au chemin du Pilou pour évacuer l'eau vers l'ouest et ne pas attendre que l'étang de l'Arnel soit en surcharge. Il faut évacuer en temps réel pour éviter l'accumulation d'eau apportée par le déversoir de la Mosson.

La délégation demande pour l'évacuation à la mer, d'enlever l'îlot de sable qui obstrue le grau du Prévost. Cela va être réalisé par le Département dans le cadre du renforcement de la plage de Villeneuve.

Il faut en profiter pour enlever les pieux en fer sous le pont de l'Arnel au chemin de halage et aux quatre canaux. Le but étant que l'eau de la Mosson puisse aller au grau du Prévost au lieu de venir aux Cabanes de l'Arnel et aux Quatre Canaux. En effet, le constat étant fait que des branches et des roseaux sont retenus par les dit pieux en fer, et créent un barrage là où il faudrait faciliter l'évacuation et l'étalement.

CONCLUSIONS GENERALES

Le Président du SYBLE indique qu'il est d'accord pour que les échanges hydrauliques puissent se faire normalement. Il précise que la structure qu'il préside n'a pas la compétence juridique pour faire les travaux.

Son rôle est de dresser des états des lieux, d'élaborer des documents, de faire des simulations et des études et de mettre ce travail à la disposition des collectivités territoriales concernées.

À chacun ensuite de faire ou de ne pas faire les travaux qui le concernent.

Si Palavas par exemple veut mettre des portes au Grau du Prévost ou aux quatre canaux et si la ville les finance sans demander de subventions, le SYBLE ne s'y opposera pas.

Il précise que c'est l'État (ministères, préfecture, etc.) qui en fait prend les décisions pour tous les aménagements importants qui concernent la protection.

Il y a un nombre impressionnant d'études à réaliser dans la protection des inondations et des problèmes hydrologiques, et qui durent longtemps.

Pour lancer les procédures sur ces sujets, il revient d'abord à chaque collectivité compétente sur son territoire de s'emparer des résultats des études du SYBLE sur le fonctionnement des étangs en période de crue et de tempête afin de les approfondir dans le cadre d'études d'avant-projet. Suivront alors des études de projet et de faisabilité.

Le Président du SYBLE poursuit en indiquant que nous sommes dans des contraintes administratives dont il faut tenir compte. Les inondations ne sont plus de la compétence des communes mais des intercommunalités.

Ainsi sur Lattes tout passe par l'Agglomération de Montpellier. Concernant Palavas et Carnon, c'est l'Agglomération des communes des pays de l'Or qui est concerné.

D'autre part le PAPI II (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) est en cours d'élaboration et doit être rédigé avant la fin de l'année par les Agglomérations concernées. Le SYBLE le fait pour la part qui lui revient.(Le bassin du Lez).

CONCLUSIONS DE L'ASPRI

Il est impératif pour l'association de faire parvenir à toutes les instances compétentes ses propositions, dont prioritairement aux deux agglomérations concernées. Nos propositions sont encore plus indispensables si les écrêteurs en amont sur la Mosson et sur le Lez ne sont pas retenus, ce qui semble malheureusement l'hypothèse la plus vraisemblable.

Il nous faut demander l'inscription dans le PAPI II des propositions que nous avançons pour les deux Agglos concernées.

Une délégation demande à être reçue par les deux Présidents pour défendre un plan global de protection élaboré en deux parties géographiques distinctes et planifié par étapes.

oooooo